

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER
SÉANCE DU 20 JANVIER 2022
COMPTE-RENDU DETAILLE**

SÉANCE OUVERTE A 19H30

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRESENTS : M. LE MAIRE – M. ARNOULT – Mme BOURREAU – Mme CARRÉ – Mme DESGRANGE – M. DUMONT-DAYOT – Mme ESNARD – M. FOUILLET – M. GAGNEUX – M. GAUTHIER – M. IORDACHE – Mme JANSSENS – Mme JOSSELIN – M. KERMORVAN – M. LANGLAIS – Mme MONSALLIER – Mme MOREAU – M. PORCHER – Mme SIMON – M. THELLIER

ABSENTS :

Mme BAUDRY donne pouvoir à M. GAUTHIER
Mme BONALDI donne pouvoir à Mme MOREAU
Mme CHEN donne pouvoir à M. HÉNAULT
M. GUDIN donne pouvoir à M. LANGLAIS
Mme FORTIER donne pouvoir à Mme ESNARD
Mme LELOUP donne pouvoir à M. PORCHER
M. MONJAL donne pouvoir à Mme DESGRANGE
M. PROU donne pouvoir à M. ARNOULT
Mme AZEVEDO-LOURENÇO

1°) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. IORDACHE est désigné secrétaire à l'unanimité.

M. ARNOULT fait remarquer l'absence de certains conseillers municipaux depuis plusieurs semaines et s'interroge sur leur investissement pour la commune.

M. LE MAIRE précise que certains ont des impératifs familiaux, professionnels ou malades et en aucun cas un désintéret de la vie municipale.

2°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2021

Mme BOURREAU fait remarquer à Monsieur le Maire qu'à la question n° 6 sur les tarifs de la patinoire elle a précisé qu'elle trouvait les tarifs du prestataire chers et non les tarifs de la patinoire.

M. ARNOULT précise qu'à la question n° 8 c'est M. DUMONT-DAYOT qui a présenté le dossier et non M. GUDIN

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021 prenant en compte les modifications validées en séance par Monsieur le Maire.

3°) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

M. THELLIER présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

M. LE MAIRE apporte une correction à la note de présentation à savoir « la commune souhaite apporter une subvention exceptionnelle à l'association... », c'est une demande qui a été faite à la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au CAM Vallée du Cher Controis pour l'exercice 2022.

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € à Montrichard Val de Cher Cyclisme pour l'exercice 2022.

PREND ACTE que ces dépenses seront constatées sur le budget 2022 à l'article 6574.

4°) OPERATION DONJON - CONVENTION DE MECENAT – CREDIT AGRICOLE

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE les termes de la convention citée en objet telle que jointe à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à mettre en œuvre la phase opérationnelle de celle-ci

5°) OPERATION DONJON – CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT 3

M. LANGLAIS présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

M. LANGLAIS précise que conformément à la note complémentaire adressée aux membres du Conseil Municipal, la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 19 janvier 2022 à 14h a retenue l'entreprise NORMACADRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir l'entreprise suivante :

Lot 3 : Charpente métallique : Entreprise NORMACADRE située dans le Loiret pour un montant HT de : 725 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché auprès de l'entreprise retenue et conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres.

PREND ACTE qu'il sera amené à se prononcer sur la consultation qui est en cours concernant le lot 1 (consultation relancée suite à déclaration sans suite).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener à terme toutes les démarches nécessaires à la finalisation de cette affaire et à signer tous documents s'y rattachant.

6°) M57 – RECTIFICATION DES ECRITURES COMPTABLES – APUREMENT DU COMPTE 1069

M. LANGLAIS présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 d'un montant de 36 806,54 € selon le processus d'une opération semi budgétaire par l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitaliser » et par le crédit du compte 1069.

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires d'un montant de 36 807 € au compte 1068 en dépenses par prélèvement sur le compte 21

7°) MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE 2022

M. LANGLAIS présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement d'ici le vote des budgets 2022, à hauteur de 25 % des dépenses budgétaires en 2021 sur le Budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Budget 2021	25%
21 Immobilisations corporelles	79 442.55 €	19 860.64 €
23 Immobilisations en cours	36 000 €	9 000 €

8°) MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE DES BELITRES 2022

M. LANGLAIS présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement d'ici le vote des budgets 2022, à hauteur de 25 % des dépenses budgétaires en 2021 sur le Budget annexe des Bélitres selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Budget 2021	25%
040 – Opération d'ordre et de transfert	15 000 €	3 750 €

9°) MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

M. LANGLAIS présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement d'ici le vote des budgets 2022, à hauteur de 25 % des dépenses budgétaires en 2021 sur le Budget principal selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Budget 2021	25%
20 – immobilisations incorporelles	50 546 €	12 636.50 €
21 – immobilisations corporelles	949 746.97 €	237 436.74 €
23 Immobilisations en cours	4 305 713.57 €	1 076 428.39 €

10°) ACQUISITION DES PARCELLES AY442 ET 512

M. GAULTIER présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de la levée de l'option d'achat des parcelles considérées rendant ainsi caduque la promesse d'achat de mai 2004.

VALIDE l'acquisition des parcelles citées en objet auprès de la société Axereal au prix net vendeur de 13 000 € pour une surface totale de 1 684 m².

11°) QUESTIONS DIVERSES

Début des questions diverses à 20h00.

M. LE MAIRE informe les membres du conseil municipal que dans les semaines à venir, un questionnaire sur la piétonisation de la rue Nationale les jours de marché va être adressé à l'ensemble des citoyens et des commerçants de la commune.

Afin de travailler sur ce projet, une commission va être mise en place dans les jours prochains.

M. LE MAIRE fait part de la réouverture du passage à niveau, en l'état, ce qui a suscité de nombreuses remarques sur les réseaux sociaux. Il indique que de nombreuses démarches, ont pourtant été menées par la collectivité pour accélérer la réouverture sans jamais avoir eu de réponse en retour.

M. LE MAIRE souligne et remercie vivement l'intervention de Madame la Sous-Préfète à qui nous devons cette réouverture.

M. GAULTIER rappelle que nous sommes loin d'être les décideurs dans ce dossier le rail étant prioritaire à la route.

Le portique a été placé à cette hauteur, les règles étant établies par la SNCF dans un but de protéger les catenaires.

La solution du pré-portique est difficilement réalisable du fait de l'accès à la zone industrielle d'une part et se situant dans le périmètre classé aux monuments historiques avec l'église de Nanteuil d'autre part.

La mise en place d'un radar de gabarit est une procédure longue, de l'ordre de 3 ans, et très réglementaire donc pas envisageable.

M. LE MAIRE précise que Madame le Sous-Préfète a demandé un renforcement des contrôles auprès des services de la Gendarmerie, il en est fait de même auprès des services de la Police Municipale

M. ARNOULT interroge M. LE MAIRE sur une éventuelle fermeture de classe à l'école élémentaire Jules Verne à la prochaine rentrée scolaire 2022-2023.

M. LE MAIRE répond qu'à ce-jour, il n'a pas eu d'information officielle. Une fermeture était prévue cette année, l'accueil d'enfants en situation d'autisme au sein de notre structure, devant le peu d'établissement scolaires inscrits dans cette démarche, a permis le maintien en l'état par l'inspection académique

M. ARNOULT précise que 6 classes élémentaires pour le territoire de Montrichard Val de Cher est vraiment alarmant.

M. LE MAIRE répond que le constat est le même sur d'autres territoires du Département.

La recherche de viabilisation de terrains, la baisse de la taxe foncière afin de s'aligner sur les communes environnantes, les investissements à la plage, au donjon sont justement réalisés dans le but de relancer l'attractivité de Montrichard Val de Cher et attirer de nouveaux habitants.

M. ARNOULT fait remarquer que les quartiers des Lièvreries et des Châtaigniers sont délaissés et il s'interroge sur l'achat de jeux pour ces deux lotissements prévu au budget 2020 et reporté sur 2021 et non réalisé à ce-jour.

M. LE MAIRE répond qu'un achat groupé avec l'aménagement de la plage est prévu afin d'obtenir une meilleure offre de prix auprès des fournisseurs.

M. ARNOULT fait remarquer que la municipalité a fait certains choix mais qu'il est important de rendre ces deux quartiers de nouveaux attractifs.

M. LE MAIRE répond que ces 2 secteurs ne sont pas abandonnés, et que les investissements y seront dès 2023.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h32.

Le secrétaire de séance
Viorel IORDACHE

